

**Compte Rendu du conseil municipal**  
**04380 Le CASTELLARD-MELAN**  
**Séance du 01.10.2024 à 18H30**

Date de la convocation : 24/09/2024

Sont Présents : Chantal BARDIN, Olivier RAMBEAUX, Elisabeth DUCHATELET,  
Jérôme DENEUVE, Frédéric DELAYE, Cédric BREISSAND

Excusé :

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18 h 30  
Le conseil nomme Elisabeth DUCHATELET, secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** : Il faut ajouter 1 point à l'ordre du jour : validation du devis  
de Mr Guery et demande de subvention d'amende de police ;

- 1) Validation du Conseil municipal du 18 juin 2024
- 2) Validation du devis et demande de subventions de la grange suite à  
une modification du devis de Yann Segond
- 3) Adhésion IT 04
- 4) Adhésion communes pastorales
- 5) Convention de fourrière sans ramassage d'animaux entre l'association  
dignoise et la commune du Castellard-Mélan
- 6) Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18/06/2024**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 6

**2) Validation des devis, plans de financement et demandes de subventions pour  
la rénovation de la grange attenante à la mairie suite à la modification du devis  
de Yann Segond**

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que suite à l'ajout de travaux  
de maçonnerie supplémentaires consistant en l'enduisage des façades  
latérale et arrière du bâtiment dans le devis de l'entreprise Segond, le montant  
des travaux, les demandes de subventions et le plan de financement doivent  
être recalculés.

Les montants sont les suivants :

- SEGOND (maçonnerie): 25 827.00 € HT soit 28 409.70 € TTC
  - ARENA (menuiserie) : 2 762.00 € HT soit 3 038.00 € TTC
  - SE3V (électricité) : 1 844.00 € HT soit 2 212.80 € TTC
- Pour un montant total de 30 433.00 € HT soit 33 660.70 € TTC

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre du FODAC et de la DETR.

Le plan de financement suivant est proposé :

- FODAC 43% : 13 086.19 € HT
  - DETR 27% : 8 216.91 € HT
  - AUTOFINANCEMENT 30% : 9 129.90 € HT
- TOTAL 100% : 30 433.00 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, valide le nouveau devis de Yann Segond, approuve le plan de financement et autorise Madame le Maire à élaborer les dossiers de demandes de subventions et à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

### **3) Adhésion IT 04**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année la commune adhère à l'agence Ingénierie et Territoires 04 (IT04), agence départementale de conseil et d'aide aux communes en matière d'ingénierie.

L'adhésion annuelle forfaitaire pour les petites communes est de 200 euros par an.

Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion pour l'année 2024.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents autorise Madame le Maire à signer l'adhésion et dit que la somme correspondante sera inscrite au budget primitif.

### **4) Adhésion communes pastorales**

Madame le Maire présente à son Conseil Municipal le dossier d'adhésion de l'association des communes pastorales de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Conformément aux statuts de l'association et à la décision de l'assemblée générale du 25 novembre 2023, le montant de cette cotisation a été fixée à 50.00 € pour les communes de moins de 100 habitants.

Cette cotisation permettrait à l'association de poursuivre leurs actions en faveur du pastoralisme.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide l'adhésion à l'association des communes pastorales.

## 5) Délibération convention fourrière pour l'année 2024

Madame le maire rappelle au conseil municipal que chaque année la commune adhère à l'association du chenil de Digne-Les-Bains, afin de pouvoir si nécessaire, amener les animaux au chenil.

Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion pour l'année 2024.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise Madame le Maire à adhérer à l'association et signer la convention entre l'association et la commune.

## 6) Validation du devis pour la stabilisation du carrefour entre le chemin de Sisteron et la RD 17 et travaux complémentaires du parking de la mairie avec sollicitation d'une subvention départementale au titre des amendes de police.

Madame le Maire expose à son conseil municipal que les intempéries de fin d'année 2023 et du printemps 2024 ont détérioré le départ du chemin de Sisteron à l'entrée nord du hameau du Castellard qui présente une forte pente et provoque des nuisances sur la départementale 17 avec déversement de matériaux et ruissellements.

Pour remédier à cela, il est proposé un broyage des matériaux en place ainsi qu'un apport de ciment pour préparer le support du revêtement bicouche.

Madame le Maire propose à son conseil municipal de profiter de la rénovation du chemin pour réaliser un agrandissement du parking de la mairie qui a déjà fait l'objet d'une délibération D 2023/29 ainsi que d'une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2023.

Les travaux consisteront à déplacer l'emplacement du mur existant qui est en mauvais état pour une reconstruction en limite de la propriété communale ; à cette occasion cela permettra de sécuriser le site qui se trouve en bordure d'une corniche.

L'entreprise Guery est la seule à avoir présenté les devis suivants :

- Stabilisation du carrefour : 8 430.00 € HT soit 10 116.00 € TTC
- Aménagement du parking : 21 644.00 € HT soit 25 972.80 € TTC

Madame le maire propose à son conseil municipal de solliciter le conseil départemental au titre des amendes de police 2024 pour aider à financer ce projet dont le coût prévu est :

DEPENSES		RECETTES	
DESCRIPTIF	MONTANT HT	DESCRIPTIF	MONTANT HT
Stabilisation carrefour	8 430.00	Amende de police 50%	15 037.00

Aménagement du parking	21 644.00	Autofinancement 50%	15 037.00
<b>TOTAL</b>	<b>30 074.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 074.00</b>

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le plan de financement et autorise Madame le Maire à élaborer les dossiers de demandes de subventions et à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

### **Questions diverses**

1) Madame le maire rappelle à son conseil municipal que les clôtures des parcs à animaux installées le long des voies publiques doivent impérativement respecter des accotements de chaque côté et ne doivent en aucun cas être gênantes lors de la circulation des engins agricoles et des voitures.

2) Madame le Maire informe son conseil municipal qu'une demande d'alpage auprès de la commune a été formulée par Monsieur Julian Zdunek.

Le conseil municipal souligne le fait que cette demande ne correspond en rien à notre territoire. Une réponse dans ce sens sera faite auprès du demandeur.

3) Des moustiquaires étant nécessaires pour l'appartement n° 15 Rue de l'ancienne école, des devis vont être demandés auprès des entreprises concernées.

4) Une demande de classement du sentier de la crête de la grande Aiguille a été formulée.

Madame le Maire se rapprochera de PAA et du conseil départemental afin de connaître la procédure à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.